



concubinage indemnisation après incendie

Par **rodrik**, le **22/11/2008** à **16:57**

Bonjour,

Je suis depuis cet été en séparation après une vie commune en concubinage de 16 ans.

Mi octobre, un incendie accidentel a détruit en totalité le logement locatif que nous habitons ; le contrat d'assurance et le bail étaient encore aux deux noms jusqu'à l'incendie.

L'assurance habitation était prélevée sur le compte joint jusqu'au mois août, puis sur mon compte jusqu'à l'incendie.

Que puis-je attendre en domaine d'indemnisation? Répartition à part égale ou pas? Droit de regard prioritaire ou pas?

Je précise que mis à part des photos, nous ne disposons plus des factures, parties en fumée dans l'incendie.

Merci de vos réponses